

Bureau d'enquêtes et d'analyses sur les
risques industriels (BEA-RI)
MTE / IGEDD / BEA-RI
Tour Séquoia 92055 La Défense Cedex

Étrelles, jeudi 13 février 2025

Objet : MTE-BEARI-2024-007

Réponses aux recommandations de sécurité du BEA-RI dans son rapport réf. MTE-BEARI-2024-007 daté du 24 décembre 2024

Monsieur,

Par votre courriel du 24 décembre 2024, vous nous avez fait part des conclusions de l'enquête réalisée par vos services à la suite des incendies survenus les 4 et 7 juillet 2023 au sein de notre usine située à Lédenon (30) et des recommandations formulées par le BEA-RI. HYDRAPRO remercie le BEA-RI et l'INERIS pour le travail d'investigation réalisé et leur expertise.

HYDRAPRO fait de la sécurité une priorité. Suite à ces évènements, HYDRAPRO a mené un plan d'actions issu du retour d'expérience visant à renforcer la sécurité industrielle sur le site.

Vous trouverez annexées à ce courrier les réponses apportées par HYDRAPRO aux recommandations émises par le BEA-RI dans son rapport.

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire et vous prions d'agréer Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Hydrapro
SAS au capital de 166 670 €
ZA PIQUET - 35370 ÉTRELLES
Tél. : 02.99.96.80.05 Fax : 02.99.96.56.77
SIRET 489 941 187 00010 - RCS Rennes 489 941 187

SIÈGE ADMINISTRATIF / COMMERCIAL
ZA du Piquet - 35370 ÉTRELLES / FRANCE
Tél. +33 (0)2 99 96 80 06
Fax +33 (0)2 99 96 82 00

SIÈGE SOCIAL / SITE DE PRODUCTION
302 Chemin de la Plaine - 30210 LÉDENON / FRANCE
Tél. +33 (0)4 66 04 79 57
Fax +33 (0)4 66 04 79 58

GROUPE
YDEO

Recommandations BEA-RI	Suites données par HYDRAPRO
<p>Améliorer la procédure d'intervention en cas d'astreinte, les moyens de détection et les moyens de protection mis à sa disposition pour procéder à la levée de doute sans exposer les personnels. Le personnel d'astreinte technique d'HYDRAPRO s'est engagé seul lors de l'appel de la société de télésurveillance, sans prévenir un autre personnel de l'entreprise avant sa reconnaissance sur site. Cette conduite peut mettre en danger le personnel d'astreinte, et retarder le déclenchement de l'appel aux services de secours. Elle devrait être revue ;</p>	<p>La procédure d'astreinte technique a été révisée et complétée. Le cadre d'astreinte est systématiquement averti en cas d'intervention sur site. Le personnel d'astreinte technique a été resensibilisé. Un outil de surveillance des travailleurs isolés a également été mis en place. Il doit être activé à chaque intervention.</p>
<p>Renforcer la procédure de nettoyage des filtres pour éviter le risque d'erreur dans la gestion des poussières. Les filtres des dépoussiéreurs sont situés à l'extérieur du bâtiment fabrication, entre le bâtiment et le bassin de rétention. Chaque mélangeur est équipé de ses propres filtres, et chaque équipe affectée à un mélangeur nettoie ses filtres ; Cette tâche ne possédait pas de procédure opératoire d'après les constatations réalisées et pouvait donc être source de mélange de produits incompatibles ;</p>	<p>La gestion des poussières issues des dépoussiéreurs est définie dans l'instruction de gestions des produits à recycler. Ces poussières s'étant révélées finalement trop fines, elles sont automatiquement mises en destruction.</p> <p>Une vérification de la température est réalisée avant stockage en zone déchet.</p>
<p>Renforcer, dans le cadre du POI, la capacité de conseil du chef d'établissement ou de son représentant auprès du commandant des opérations de secours (COS) ;</p>	<p>HYDRAPRO réalise annuellement des opérations de formation de ses équipes au POI.</p>
<p>Veiller à préserver l'ouverture des différents accès aux bâtiments en cas de coupure des énergies. La coupure des énergies ne devrait pas rendre impossible l'ouverture du rideau métallique du bâtiment fabrication, sans autre possibilité de déverrouillage manuel ;</p>	<p>Une modification a été apportée sur l'ouverture du rideau métallique dès sa remise en service. Il est possible de le déverrouiller manuellement depuis l'extérieur.</p>
<p>Les rebuts de produit devraient être stockés en petites quantités plutôt qu'en gros volumes de 1m3 afin de limiter le risque de décomposition de produit, pouvant conduire à un incendie par projection de matière chaude. Les bennes de chlore recyclé devraient être stockées dans une zone séparée des matières premières et dans un local ne permettant pas la propagation d'un incendie en cas de réaction ;</p>	<p>La gestion des poudres à recycler a été révisée. Les poudres sont stockées dans des seaux de 10 kg afin de limiter le risque d'échauffement par "effet masse".</p> <p>Le site s'est également équipé d'une armoire coupe-feu permettant la mise en quarantaine pour 48h des poudres comburantes à recycler. En fin de journée de production, un suivi de température et d'émission de chlore est réalisé.</p>
<p>Utiliser des bennes capotées pour les déplacements de produit entre les bâtiments afin d'éliminer ou de limiter la dispersion de poudre et limiter le risque de contamination des produits</p>	<p>La nouvelle gestion des poudres à recycler permet de limiter le risque de contamination.</p>

<p>Poursuivre la recherche de graisses alternatives qui conviennent aux outillages et compatibles avec les produits employés (par exemple : graisses à base de PTFE (polytétrafluoroéthylène), graisses au silicone, graisses à base de fluorocarbone) et, dans l'attente, renforcer le contrôle de l'opération de graissage pour réduire le risque de contamination des galets par de la graisse (nettoyage des machines, fabrication d'un lot de pastilles test, ...);</p>	<p>L'équipe technique poursuit la recherche de graisses alternatives. La sensibilisation des opérateurs à la réalisation adéquate des opérations de graissage sera renforcée.</p>
<p>Disposer d'une capacité de dilution des bennes de produits facilement accessible et rapidement mobilisable ;</p>	<p>Une benne 15 m³ remplie d'eau a été mise en place à proximité du bassin de gestion des eaux événementielles utilisé lors des événements de juillet pour le noyage des produits. A terme, un bassin de noyage sera créé.</p>
<p>Identifier dans le POI une zone d'isolement d'une quantité de matière sur laquelle une réaction est constatée et permettant une intervention aisée des services de secours.</p>	<p>La gestion des produits en décomposition prévoit un noyage systématique.</p>